

# Paroisse

## *Bienheureuse Dina-Bélanger*

États financiers 2022 approuvés par l'Assemblée de fabrique

### État des revenus et dépenses

REVENUS		
Dons (collectes, capitation ...)		272 697 \$
Legs		39 638 \$
Revenus du culte (messes, luminaires, ...)		34 783 \$
Revenus de location		181 901 \$
Revenus d'intérêts ou de placements (nets)		5 176 \$
Octrois, subventions et autres revenus		7 114 \$
Autres revenus		3 842 \$
<b>REVENUS TOTAUX</b>		<b>545 151 \$</b>
DÉPENSES		
Salaires et honoraires	255 112 \$	
Culte, pastorale et frais de déplacement	36 040 \$	
Cotisation diocésaine	54 187 \$	
Achats, loyer et entretien	42 537 \$	
Chauffage et électricité	119 627 \$	
Assurances, frais de bureau et autres frais	70 755 \$	
Réparations majeures	119 663 \$	
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>607 921 \$</b>	
<b>SURPLUS OU DÉFICIT GLOBAL</b>		<b>(152 771) \$</b>

### Bilan

Encaisse		392 713 \$
Comptes à recevoir		29 617 \$
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		<b>422 329 \$</b>
Placements, fonds et parts sociales		527 152 \$
Immobilisations		16 496 270 \$
<b>ACTIF À LONG TERME</b>		<b>17 023 422 \$</b>
<b>TOTAL - ACTIF</b>		<b>17 445 752 \$</b>
PASSIF À COURT TERME	131 413 \$	
PASSIF À LONG TERME	660 019 \$	
<b>TOTAL - PASSIF COURT ET LONG TERME</b>	<b>791 432 \$</b>	
Valeur nette communauté locale SCG (voir les notes)	42 309 \$	
Valeur nette communauté locale SM (voir les notes)	41 421 \$	
Valeur nette communauté locale TSS (voir les notes)	(14 743) \$	
Fonds pérenne des dons dédiés et legs	355 999 \$	
Avoir net sans affectation	16 229 333 \$	
<b>AVOIR NET</b>	<b>16 654 319 \$</b>	
<b>TOTAL - PASSIF &amp; AVOIR NET</b>	<b>17 445 752 \$</b>	

## Notes

Lors de la fusion des paroisses, il a été décidé de tenir, lorsque pertinent, une **comptabilité distincte par communauté** pendant cinq ans. Les revenus et dépenses identifiables à une communauté devaient leur être imputés alors que les revenus et dépenses généraux devaient être répartis entre les communautés selon un prorata convenu, soit 34 % pour Saint-Sacrement et 33 % pour chacune des deux autres communautés. Les revenus de quête, de la campagne de financement, de location et les autres revenus identifiables à une communauté leur sont attribués ainsi que les dépenses de chauffage, d'électricité et de réparations majeures. Sont répartis selon le prorata les revenus du culte, les dépenses liées à la mission et à l'administration générale. Les legs ainsi que les dons pour lesquels le donateur ne précise pas de communauté ne sont attribués à aucune communauté. Les legs sont comptabilisés au poste de l'Avoir net « **Fonds pérenne des dons dédiés et legs** » afin de les considérer comme un don pour l'éternité pour financer la mission d'évangélisation. Les **résultats par communauté**, revenus moins dépenses, sont : Saint-Charles-Garnier : 3 309 \$, Saint-Michel : (92 102 \$), Saint-Sacrement : (113 048 \$), non attribué à une communauté 49 071 \$, global (152 771 \$).

Les **réparations majeures** ont consisté principalement en des réparations de l'asphalte à Saint-

Charles-Garnier et Saint-Michel, au projet d'éclairage à Saint-Michel ainsi qu'à l'obligation de refaire la canalisation vers les égouts des eaux de surface à Très-Saint-Sacrement. SCG : 13 321 \$, SM : 42 139 \$ ; TSS : 64 204 \$.

Au 31 décembre 2022, les **avoirs liquides** de la Fabrique atteignaient 950 000 \$.

Les **immeubles** sont comptabilisés à la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la Ville de Québec.

La Fabrique doit **rembourser** 40 000 \$ au gouvernement fédéral d'ici le 31 décembre 2023 somme empruntée en vertu des programmes mis en place pendant la pandémie. Au 31 décembre 2022, la Fabrique a une **dette** de 610 000 \$ contractée afin de réaliser les travaux urgents requis à l'église du Très-Saint-Sacrement à la suite des effondrements. Les intérêts de cette dette sont capitalisés mensuellement. Cette dette doit être transférée à la Fabrique de la paroisse Saint-Pierre-Julien-Eymard avec la propriété de l'église.

L'**avoir net par communauté locale** consiste à la valeur nette de la communauté réduite de 20 % à la fin de chaque année pour atteindre 0 \$ au 31 décembre 2023, dans le respect des règles établies lors de la fusion.

## Commentaires

Le transfert éventuel de l'église du Très-Saint-Sacrement à la Fabrique de la paroisse Saint-Pierre-Julien-Eymard devrait réduire le déficit appréhendé, car les dépenses d'entretien dont le chauffage sont supérieurs aux revenus de stationnement et de location pour les antennes de télécommunication. Ce transfert ne réglera toutefois pas l'ensemble de la situation budgétaire.

En 2022, la Fabrique a procédé à peu de travaux majeurs aux églises de Saint-Charles-Garnier et Saint-Michel par rapport aux besoins identifiés dans les rapports d'architectes. Selon ceux-ci, il faudrait investir des sommes très importantes pour maintenir ces deux édifices en bon état au cours des prochaines années. Le déficit pourrait donc s'accroître si la Fabrique réalisait des travaux majeurs.

En 2022, 20 % des donateurs utilisaient la plateforme Web Zeffy qui est sans frais pour la Fabrique. Le nombre de donateurs, pour lesquels des reçus ont été

émis, a continué de baisser dans la Paroisse. Ils étaient de 1 833 en 2016, de 782 en 2021 et de seulement 548 en 2022. C'est très préoccupant.

Je termine mes fonctions à titre de directeur général. Je tiens à remercier tout particulièrement les curés qui m'ont apporté leur soutien constant. Ce fut un honneur de travailler au support et au développement de la mission d'évangélisation avec le Père Busque, le Père Petitjean et le Père Guédas. Je désire aussi remercier toutes les personnes qui m'ont apporté leur collaboration à la bonne gestion de la Fabrique au cours depuis janvier 2021.

Que l'Esprit-Saint guide chacun de nous pour contribuer à l'évangélisation de nos communautés.

André G. Bernier  
29 mars 2023